



Questions-Réponses : Transport scolaire 2016-2017

Où se trouve l'information sur le transport scolaire dans le site web du Collège?

Il suffit de cliquer successivement sur les onglets suivants : Vie scolaire; Service aux élèves; Transport scolaire. Vous pouvez également accéder à l'information en vous rendant au :

<http://www.sainteanne.ca/secondaire/vie-scolaire/services-transport-scolaire.php>

Qui doit-on joindre pour obtenir plus d'information sur le transport scolaire?

Plusieurs personnes se partageant les responsabilités de ce dossier, il est préférable d'écrire à l'adresse : transport@sainteanne.ca . Notez que nous traitons les courriels quotidiennement, une réponse devrait être reçue dans les 24 heures.

Est-ce le Collège qui suggère une route et un point de chute, selon l'adresse de l'élève?

Non. Vous devez nous indiquer les circuits et points de chute que vous avez choisis, en vous référant au document joint à cet envoi.

Est-ce possible de s'inscrire au transport scolaire pour l'aller ou le retour seulement ?

Non. Pour des raisons de gestion et de logistique, les places sont réservées pour le trajet du matin et celui du retour. **Il n'est donc pas possible d'avoir le demi-service.**

L'élève peut-il quitter l'autobus ailleurs qu'à un point de chute?

Non. Le nombre de points de chute pour chaque circuit est fixe. L'autobus ne s'arrête qu'aux points de chute prédéterminés. Certains circuits en offrent toutefois davantage au retour, qui n'a pas la contrainte de respecter l'heure du début des cours.

L'élève peut-il utiliser un circuit différent le matin et l'après-midi?

Cela peut être possible, mais les parents doivent d'abord en faire la demande. La décision sera fonction des places disponibles sur les différents circuits d'autobus

Quel est le nombre maximal d'élèves par circuit?

Le Collège a fixé à 48 le nombre maximal d'élèves par autobus. Il se peut cependant que lors de situations exceptionnelles, un banc puisse être occupé par trois élèves, et ce, conformément à l'avis reçu de notre transporteur, TRANSCO : « *La loi est plutôt discrétionnaire : le véhicule peut contenir, selon l'année de fabrication, entre 70 et 72 élèves. L'article 47 du Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves précise que "le conducteur d'un autobus d'écoliers doit s'assurer, lors d'un transport, que les élèves soient assis de façon sécuritaire et que rien n'obstrue l'allée centrale". Donc si l'allée centrale n'est pas obstruée, nous pouvons mettre des enfants de petite taille trois par banc tout en restant sécuritaire et en respectant les lois.* »

Cette situation est habituellement vécue uniquement le matin, puisqu'en après-midi, de nombreux élèves fréquentent le CACSA. Nous admettons que cette façon de faire n'est pas idéale, mais elle offre tout de même un service sécuritaire aux élèves du Collège.

Comment le Collège prévient-il les retards d'autobus le matin?

Tous les autobus TRANSCO sont munis d'un système GPS. Par ailleurs, nous sommes en contact quotidiennement avec le transporteur et ses chauffeurs, de même que nous observons l'heure d'arrivée des autobus. Ainsi nous sommes en mesure d'apporter les ajustements à l'horaire, si jugé nécessaire.

Combien coûte le transport scolaire?

Il faut d'abord savoir que le coût du transport n'est pas fixé en fonction du nombre d'utilisateurs et de la distance à parcourir. En fait, le Collège s'engage avec le transporteur et les parents bien avant de connaître le nombre d'élèves qui profiteront de ce service. De même, il est conscient que certains des circuits offerts ont des frais d'exploitation plus élevés que les revenus.

Par ailleurs, il va de soi que le coût du transport peut varier d'une année à l'autre. Par exemple, en 2015-2016, il était de 1500 \$ + 100 \$ de frais d'inscription, tandis que pour l'année scolaire 2016-2017, il est de 1550 \$ + 100 \$ de frais d'inscription. Cette hausse s'explique principalement par la variation du prix du carburant.

Quels sont les modes de paiement du transport scolaire?

Le service de transport scolaire peut vous être facturé mensuellement ou payé en un seul versement.

Est-il possible de se procurer des billets de transport à l'unité ?

Oui, des billets sont disponibles au coût de 5 \$ à la réception du Complexe. Les billets seront émis en fonction des places disponibles sur les différents circuits.

Le Collège a-t-il une réglementation sur le transport scolaire?

Oui, et nous vous invitons à en prendre connaissance. Celle-ci se trouve à l'intérieur du formulaire d'inscription ci-joint.